



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42
Hebdos régionaux Abitibi-Témiscamingue

Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 AVRIL À LAUNAY

Québec, le 1^{er} avril 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 16 avril, à compter de 19 h 30, à la Salle municipale, 843, rue des Pionniers à Launay**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 16 mai prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 16 mai 2014, ces documents peuvent être consultés au **Bureau municipal de Launay, 843, rue des Pionniers à Launay**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 16 mai 2014**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-nickel-dumont@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 535 ou 1 800 463-4732

Fiche technique jointe

LE PROJET

Royal Nickel Corporation projette d'exploiter un gisement de nickel situé sur des terres privées et publiques en partie dans les municipalités de Launay et Trécesson en Abitibi-Témiscamingue. Le projet prévoit l'exploitation d'une mine à ciel ouvert pendant 35 ans incluant deux années pour la préparation qui, à terme, créerait une fosse d'une longueur de 4,9 km, d'une largeur de 1,4 km et d'une profondeur maximale de 560 mètres.

Pour pouvoir exploiter cette mine, le promoteur devrait installer plusieurs équipements, notamment un concentrateur, un garage pour l'entretien des équipements de minage, un dépôt de carburants, un entrepôt et une unité d'assemblage d'explosifs, une station de concassage pour les granulats, une usine de traitement des eaux, en plus de procéder à l'aménagement de puits, puisards, drains et stations de pompage. Il devrait aussi aménager des bassins de sédimentation, des haldes pour les roches stériles, pour les dépôts meubles et pour le minerai de basse teneur ainsi qu'un parc à résidus miniers.

Le promoteur devrait aussi aménager une bretelle ferroviaire à partir de la voie ferrée du CN, une installation de chargement du concentré de nickel et deux chemins d'accès à partir de la route 111 en plus de voir à l'installation par Hydro-Québec d'une ligne électrique de 129 kV.

Durant toute la durée de l'exploitation de la mine, le promoteur prévoit extraire 2,34 milliards de tonnes (Gt) de minerai et de roches stériles lui permettant de produire 4,63 millions de tonnes (Mt) de concentré de nickel, soit 0,4 % du minerai traité. Le concentré serait expédié par train à raison de dix wagons aux deux ou trois jours vers le Port de Québec.

Le coût du projet a été évalué à 3,133 milliards de dollars (G\$), constitué d'investissements initial et d'expansion de 2,265 G\$ et de frais de maintien et de fermeture de 868 millions de dollars. En outre, les dépenses d'exploitation pour la durée de vie du projet attendraient environ 10,8 G\$. Le promoteur estime qu'environ le tiers de ce montant serait dépensé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact mentionne diverses répercussions de ce projet sur les milieux physique, biologique et humain. Sur le milieu physique, l'étude souligne notamment que la qualité de l'air serait perturbée par l'utilisation d'explosifs dans la fosse, en période d'exploitation, en raison des risques de formation de dioxyde d'azote à des concentrations susceptibles de nuire à la santé et de la présence de chrysotile et de silice cristalline dans l'air ambiant. L'étude mentionne également la perte irréversible de sols sur une superficie de 47 km².

Selon le promoteur, des effets sur le milieu biologique se feraient sentir notamment par la perte d'habitats forestiers sur une superficie de 21,9 km², la perte de milieux humides sur 25,3 km² dont 45 ha de tourbières à valeur écologique élevée ainsi que par le remblayage de cours d'eau et d'étangs à castor sur une superficie de 31,2 ha. Cependant, le promoteur élaborerait et soumettrait des mesures de compensation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à Environnement Canada.

Quant au milieu humain, l'étude d'impact mentionne que jusqu'à 1 275 personnes pourraient travailler durant les deux années de construction du projet minier. Par la suite, 324 emplois seraient créés pendant les cinq premières années d'exploitation de la mine, pour passer à 618 emplois à partir de la cinquième année. Une centaine d'emplois pourraient s'ajouter à partir de la 19^e année.